



## COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « CARTE SCOLAIRE » DU LUNDI 30 JANVIER 2012

L'Inspecteur d'Académie a présenté les lignes directrices de la carte scolaire 2012 et les éléments de cadrage retenus :

- Prévisions d'effectifs : - 691 élèves
- Différentiel entre les prévisions et le constat de rentrée 2011 : - 242 élèves
- A la rentrée 2011, 63 écoles avaient un écart négatif important par rapport à leurs prévisions d'effectifs. Les maires concernés ont reçu un courrier les informant que la situation de leur école serait examinée attentivement lors de la carte scolaire 2012 ;
- La Somme gardera le P/E le plus élevé de l'académie : 5,33

|              | Aisne | Oise | Somme | Académie |
|--------------|-------|------|-------|----------|
| Rentrée 2011 | 5,38  | 5,25 | 5,41  | 5,33     |
| Rentrée 2012 | 5,30  | 5,19 | 5,33  | 5,26     |

- Préservation de l'Éducation Prioritaire :
  - Maintien des décharges de direction supplémentaires (9,5 emplois gagés)
  - Maintien des postes de soutien
  - Maintien de la scolarisation des 2 ans
- Préservation des moyens pour accompagner la politique éducative :
  - Maintien des postes de CPC, au Musée, dans les antennes du CRDP (sauf le retrait de ½ CPC sur Amiens 2 et sur Amiens 3 et ½ TICE sur Doullens)
- Rééquilibrage des moyens pour la scolarisation des élèves handicapés par la récupération de postes dans le secteur médico-social. Les organismes gestionnaires des établissements spécialisés (PEP 80) ayant choisi de mettre des directeurs hors éducation nationale ;
- 37 fermetures de classes au titre de la démographie (691 + 242) ;
- 15 fermetures au titre de l'arrêt de la scolarisation des enfants de 2 ans hors éducation prioritaire ;
- 8 fermetures pour compenser les 8 ouvertures ;
- 5 fermetures pour constituer une réserve pour les ajustements de rentrée ;
- 7 fermetures pour trouver les points d'équilibre :
  - Équité nonobstant les écarts de territoires
  - Adaptabilité en fonction de la taille des écoles
  - Solidarité : valeur fondamentale dans une société démocratique
- 9 fermetures en RASED (- 4 E, - 6 G, + 1 psy)



Tableau de seuils retenus :

|             | <b>Hors<br/>éducation prioritaire</b> | RRS  | ECLAIR |
|-------------|---------------------------------------|------|--------|
| Maternelle  | 31                                    | 27   | 25     |
| Elémentaire | 26,5                                  | 23,5 | 22     |
| Primaire    | 27,5                                  | 25,5 | 23,5   |

Toutes les situations des écoles figurant sur les documents ont été examinées.

Le SE-UNSA a présenté les dossiers d'écoles ne figurant pas sur les documents mais demandant une ouverture de classe : Amiens La Paix Maternelle, Boves les Capucines Maternelle, Crécy-en-Ponthieu, et a demandé l'ouverture d'une CLIS à Oisemont.

L'IA a pris note des remarques et éventuellement des nouveaux chiffres apportés par les organisations syndicales.

Il prend le temps de la vérification et de la réflexion jusqu'à la tenue du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) du vendredi 3 février.

Il a indiqué qu'il avait une marge de manœuvre très très réduite puisque contrainte par le retrait ministériel de 75 postes + 8,75 postes d'intervenants LV.

Concernant la situation des écoles d'AMIENS, les mesures envisagées dans le document (13 fermetures et 3 ouvertures) peuvent être modifiées tant concernant les ouvertures que les fermetures en raison des réunions qui se tiennent actuellement avec les représentants de la Municipalité pour revoir les stratégies de dérogation et permettre un rééquilibrage des effectifs de certaines écoles.

Commentaires particuliers sur la situation de certaines écoles :

- BEAUVAIL Centre Mat. : La réorganisation des écoles changerait le lieu de la fermeture qui devrait maintenant se situer en élémentaire. Ce qui donnerait donc pour la rentrée 2012: Maternelle Gare : 2 classes, Maternelle Centre : 2 classes, Elémentaire : 6 classes ;
- AMIENS Saint Roch A et B : La fermeture toucherait l'école Saint Roch B afin d'avoir un cycle complet par école.
- DOULLENS Etienne Marchand et Tilleuls : La fermeture toucherait Etienne Marchand au titre de la moyenne la plus faible après fermeture.
- RPC AILLY-LE-HAUT-CLOCHER : la suppression de la ½ décharge supplémentaire de direction ne sera pas compensée par la création de la ½ décharge au titre de la mise en place de l'école du socle si l'école n'entre pas dans ce nouveau dispositif expérimental.

L'IA dément avoir mis la ½ décharge supplémentaire pour 3 ans lors de la création du RPC.



Concernant les RASED :

La Circonscription d'AMIENS 3 ne perd pas un poste E mais un poste G.

Ainsi, dans le tableau, il faut lire :

- Amiens Voltaire Elémentaire RAR : Propositions Rentrée 2012 : 1 Rééd. G, 1 Maître E, 1 Psy.

Sur la circonscription du Ponthieu-Marquenterre, la réorganisation de l'implantation des postes sur les différents secteurs est motivée par la volonté d'avoir des réseaux complets pour mieux couvrir la circonscription.

Quelques remarques :

- La Maternelle paie un très lourd tribut avec 15 fermetures de classes. Elle est touchée deux fois, au titre de la baisse démographique et de la suppression de la scolarisation des enfants de 2 ans hors éducation prioritaire.

- Les circonscriptions sont variablement touchées en fonction des baisses démographiques qui les affectent. La plus durement touchée est celle du Vimeu avec 16 fermetures de classes !

- La suppression de 4 postes sur la brigade départementale va une nouvelle fois dégrader la situation du remplacement, au détriment des collègues mais aussi des élèves dont les conditions d'enseignement sont mises à mal.

L'IA a précisé qu'il n'y aurait pas de recrutement de contractuels via le Pôle Emploi pour assurer les remplacements dans la Somme pour cette année scolaire 2011-2012, contrairement à ce qui se fait dans l'Aisne et l'Oise.

- Pour les collègues titulaires des postes de ZIL et de Brigade redéployés dans de nouvelles écoles, et ceux qui étaient nommés sur les postes fléchés Langue Vivante, un Groupe de Travail se tiendra le Mardi 21 février 2012, afin de déterminer les règles de priorité au mouvement.